

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **lundi 02 décembre 2024** à 20h00, à la Maison de la Culture de Profondeville, rue Colonel Bourg, 5170 Profondeville.

Fait à Profondeville, le 21 novembre 2024

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général f.f.,

J. QUETS

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique

Générale

1. Présidence temporaire du Conseil communal - Communication.
2. Élections communales – Communication de la validation.
3. Conseillers communaux – Installation, vérification des pouvoirs et prestation de serment des Conseillers élus.
4. Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du CDLD.
5. Conseillers communaux – Prestation de serment des Conseillers suppléants en remplacement des conseillers s'étant désistés.
6. Conseillers communaux – Formation des groupes politiques – Prise d'acte.
7. Adoption du Pacte de majorité.
8. Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
9. Échevins – Installation et prestation de serment.
10. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance.
11. Conseillers communaux – Déclarations facultatives d'apparement – Prise d'acte.
12. Conseil communal – Désignation de Président du Conseil.
13. CPAS – Désignation des Conseillers de l'Action sociale.
14. Conseil de Police – Désignation des Conseillers.
15. Délégation du Conseil au Collège – Finances – Octroi de certaines subventions.
16. Délégation du Conseil au Collège – Personnel communal – Compétence de nommer, désigner sous contrat et mettre fin aux contrats des agents communaux.
17. Délégation du Conseil au Collège – Marchés publics – Choix des modes de passation et des conditions de marché pour les budgets ordinaire et extraordinaire.
18. Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024.
19. Feux d'artifice – Dispositions particulières sur le territoire communal.